



Membre Fondateur

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

Quotidiens départementaux

Au 01 septembre 2012

Augmentation 0,20%

Valeur du point 16,2747 €

Fonctions	Coéf.	Salaires
Rédacteur en chef	230	3 743,18 €
Rédacteur en chef adjoint	190	3 092,19 €
Chef de service	160	2 603,95 €
Secrétaire de rédaction	140	2 278,46 €
Chef de centre	140	2 278,46 €
Reporter 2e échelon	135	2 197,08 €
Secrétaire de rédaction adjoint	130	2 115,71 €
Rédacteur détaché 2e échelon	130	2 115,71 €
Reporter 1er échelon	125	2 034,34 €
Rédacteur sténo 2e échelon	120	1 952,96 €
Reporter photo 2e échelon	120	1 952,96 €
Rédacteur détaché 1er échelon	120	1 952,96 €
Rédacteur polyvalent	120	1 952,96 €
Rédacteur 2e échelon (*)	115	1 871,62 €
Rédacteur sténo 1er échelon	110	1 790,34 €
Reporter photo 1er échelon	110	1 790,34 €
Rédacteur après deux ans de stage	110	1 790,34 €
<i>Rédacteur stagiaire</i>		
Stagiaire du 12e au 24e mois	100	1 627,47 €
Stagiaire du 1er au 12e mois	90	1 464,72 €

Les augmentations s'appliquent sur les salaires réels pratiqués ainsi que sur les tarifs des piges.

(*) Concerne le rédacteur ayant trois années d'ancienneté en plus du stage.